



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 18/11/2019

Affaire suivie par :

Delphine ROUCHON (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

Courriel : driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France
PJ : Bulletin du 4 novembre au 17 novembre 2019

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

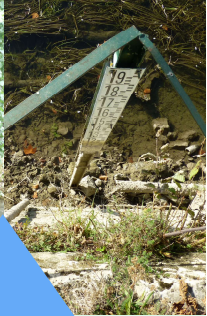
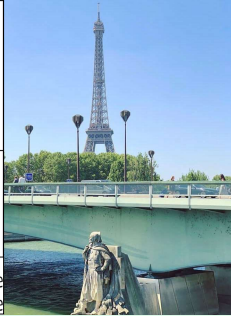
Données nappes en ligne : <http://drieief-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 4 novembre au 17 novembre 2019

N°11

édité le 18/11/2019

Synthèse

La dernière quinzaine a été relativement bien arrosée sur l'ensemble du bassin notamment à la fin de la période. L'ensemble des cours d'eau sont en phase de remontée. Les débits des grandes rivières s'éloignent de plus en plus de leurs seuils d'étiage et les petites rivières sortent progressivement des zones d'alerte renforcée, d'alerte ou de vigilance. Météo France prévoit un temps humide mais sans cumuls de pluies importants. La situation devrait se maintenir voire s'améliorer du point de vue de l'étiage.

Grandes rivières

Les divers passages pluvieux permettent aux débits des grandes rivières de continuer leur hausse et de s'éloigner davantage de leurs seuils d'étiage. La situation météorologique restant légèrement humide, la situation devrait se maintenir voire encore s'améliorer.

Sur 7 stations, on compte :

- 0 station en vigilance.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Petites rivières

Une nouvelle fois, les conditions météorologiques sur cette quinzaine ont été favorables à la remontée des débits des petits cours d'eau avec deux épisodes pluvieux relativement généralisés à l'ensemble du bassin. La majorité des cours d'eau sortent des zones d'étiage. Seules les stations de Pont-sur-Vanne et Montmirail (Petit Morin) restent en état de vigilance.

Sur 21 stations, on compte :

- 2 stations en vigilance : Montmirail sur le Petit Morin et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Situation des nappes

Les indicateurs piézométriques sont en situation normale ou proche d'une situation normale. Seuls les piézomètres de Mareil-le-Guyon et Bréval restent légèrement en dessous de leurs seuils de vigilance.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 2 piézomètres en vigilance : Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix) et Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix).
- 0 piézomètre en alerte.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

Prochain bulletin d'étiage le 3 décembre 2019

Flashcode du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Situation des nappes	p.7
Etat des piézomètres.....	p.7
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.7
Evolution des piézomètres	p.8

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 18/11/2019



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Débit des rivières

Tableau des débits

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 04/11	Situation 18/11	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	57 le 04/11/2019			
Oise	Creil	32	25	20	17	52 le 04/11/2019			
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	117 le 04/11/2019			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	129 le 04/11/2019			
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	196 le 04/11/2019			
Seine	Vernon	170	131	113	100	257 le 05/11/2019			
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	43 le 04/11/2019			
Petites rivières :									
Avre	Acon (*)	1.20	1.00	0.76	0.65				
Essonne	Boulancourt (**)	0.32	0.32	0.20	0.20	1.19 le 11/11/2019			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	7.4 le 13/11/2019			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.5 le 12/11/2019	Alerte renforcée		
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	10.3 le 13/11/2019			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.43 le 04/11/2019	Vigilance		
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.81 le 06/11/2019			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.54 le 06/11/2019			
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	4.4 le 10/11/2019			
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.31 le 14/11/2019	Vigilance		
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.53 le 12/11/2019	Alerte renforcée	Vigilance	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.49 le 06/11/2019			
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère](****)	0.037	0.021	0.015	0.012	0.055 le 11/11/2019	Alerte renforcée		
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.013 le 11/11/2019	Alerte		
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.45 le 10/11/2019			
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.40 le 11/11/2019	Vigilance		
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.00	3.00	2.40	2.00	3.31 le 14/11/2019	Alerte	Vigilance	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.32 le 13/11/2019			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.341 le 13/11/2019			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.195 le 11/11/2019			
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	1.41 le 06/11/2019			
Stations non réglementaires (***) :									
Orge	Saint-Chéron [St-Evrault]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.26 le 09/11/2019			
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	1.23 le 12/11/2019	Vigilance		

- (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information
 (****) VCN3 calculé sur la période du 09/11/2019 au 17/11/2019

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine
 V seuil de vigilance
 A seuil d'alerte
 AR seuil d'alerte renforcée
 CR seuil de crise

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

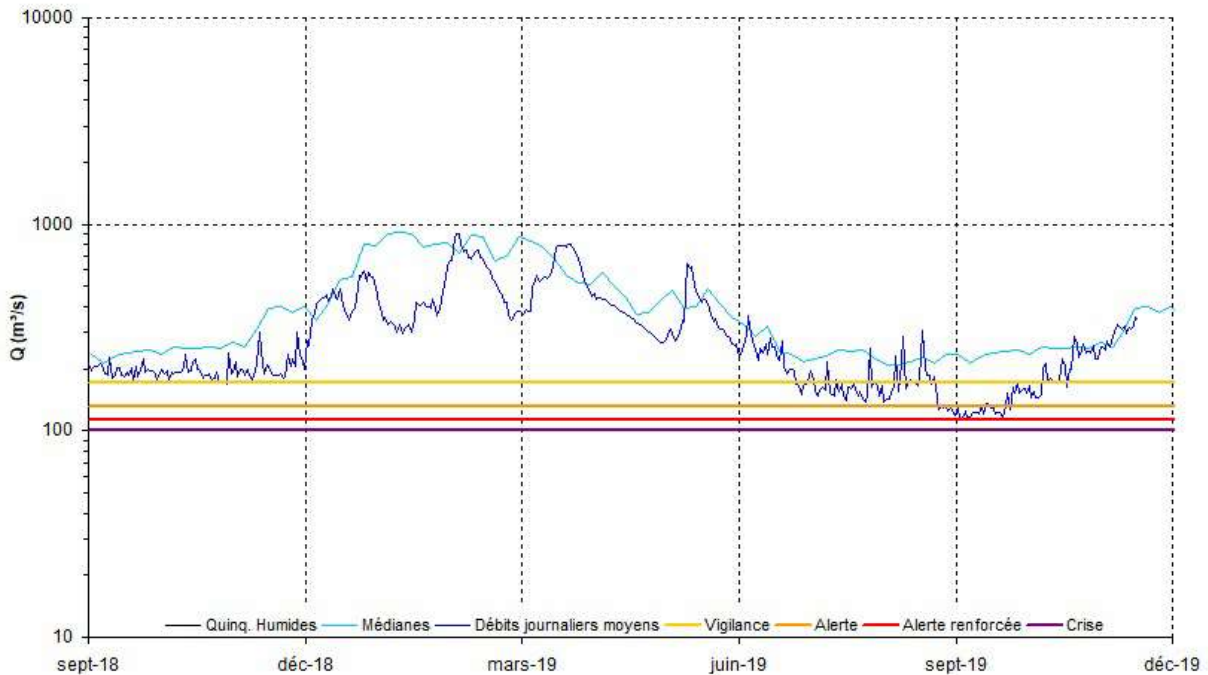
- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2018 pour quelques stations représentatives

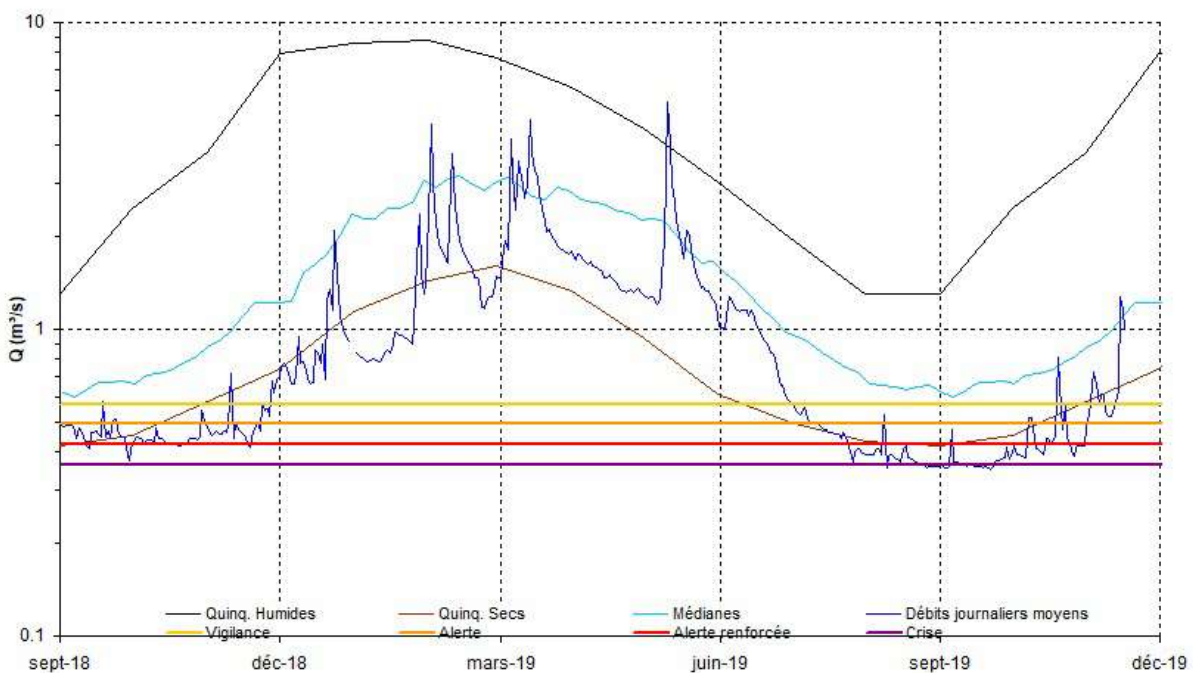
La Seine à Vernon

Les débits de la Seine à Vernon sont en nette augmentation grâce aux pluies tombées ces dernières semaines. Ils correspondent désormais aux médianes saisonnières.



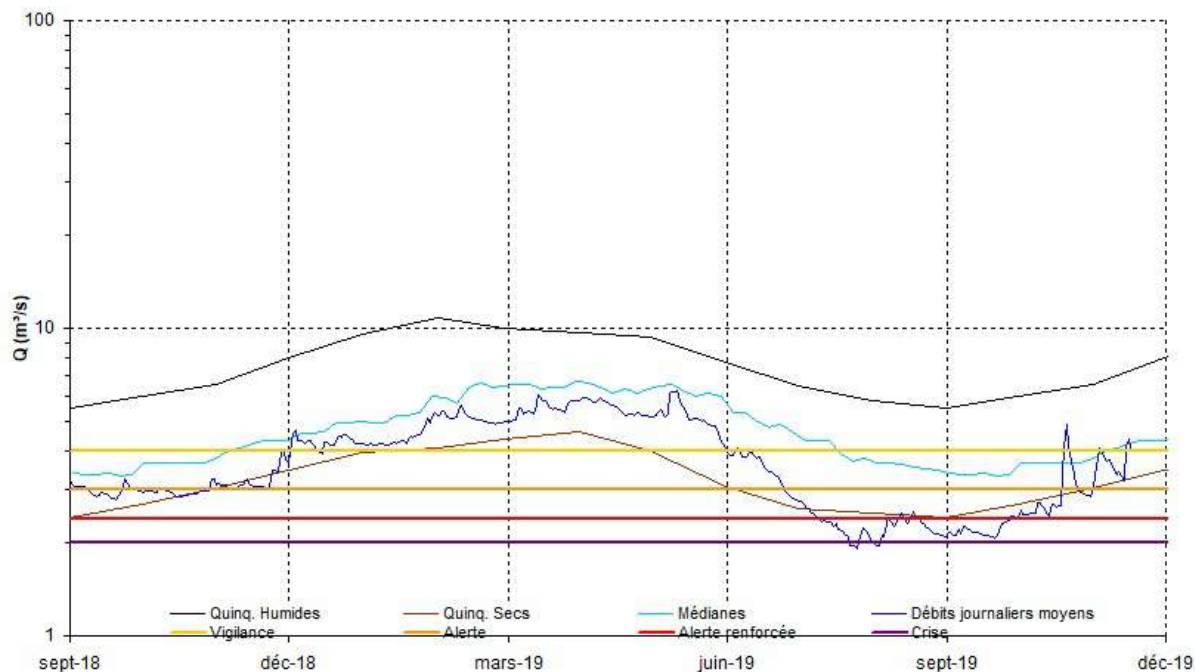
Le Petit Morin à Montmirail

Les débits du Petit Morin à Montmirail remontent de manière significative depuis la fin du mois d'octobre et le début des épisodes pluvieux. La situation ayant été particulièrement critique en septembre, plusieurs épisodes de pluies ont été nécessaire pour permettre aux débits de remonter au dessus de la zone de vigilance en milieu de quinzaine.



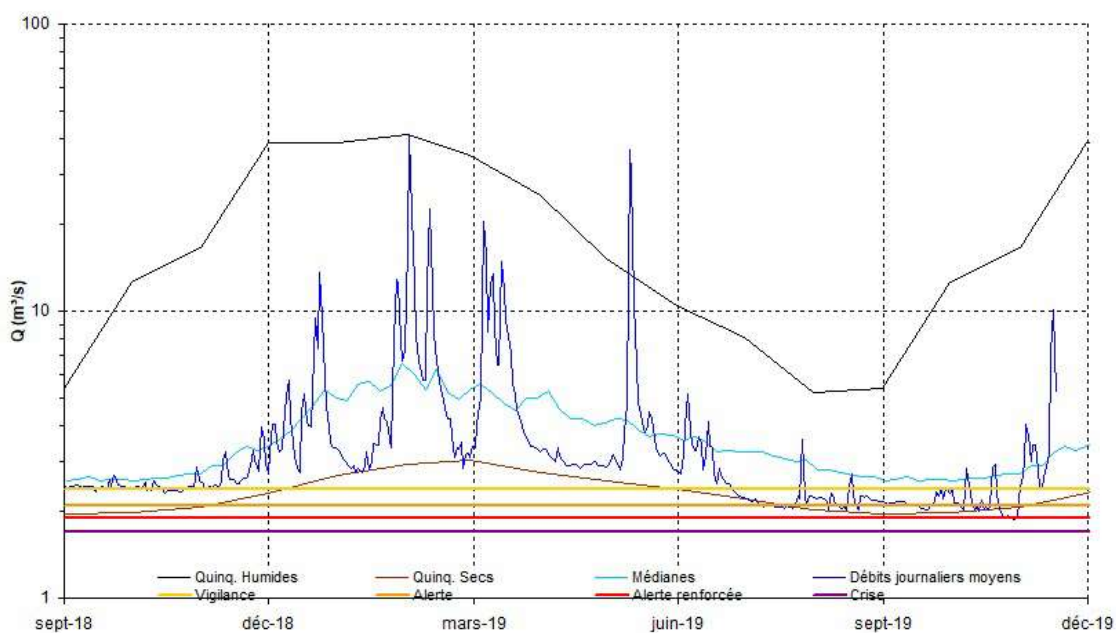
La Vanne à Pont-sur-Vanne

Les débits de la Vanne à Pont-sur-Vanne remontent depuis le début du mois de septembre. Elle oscille désormais autour de son seuil de vigilance grâce aux épisodes pluvieux successifs de la fin du mois d'octobre et du début du mois de novembre. Les prochains jours seront légèrement pluvieux, la situation devrait se maintenir.



Le Grand Morin à Pommeuse

Les pluies tombées sur la dernière quinzaine ont permis de stabiliser le Grand Morin à Pommeuse au-dessus de son seuil de vigilance. Les prévisions étant humides pour les prochains jours, la situation devrait se maintenir au-dessus de l'étiage ou d'une zone d'étiage peu sévère.



Situation des nappes

Etat des piézomètres

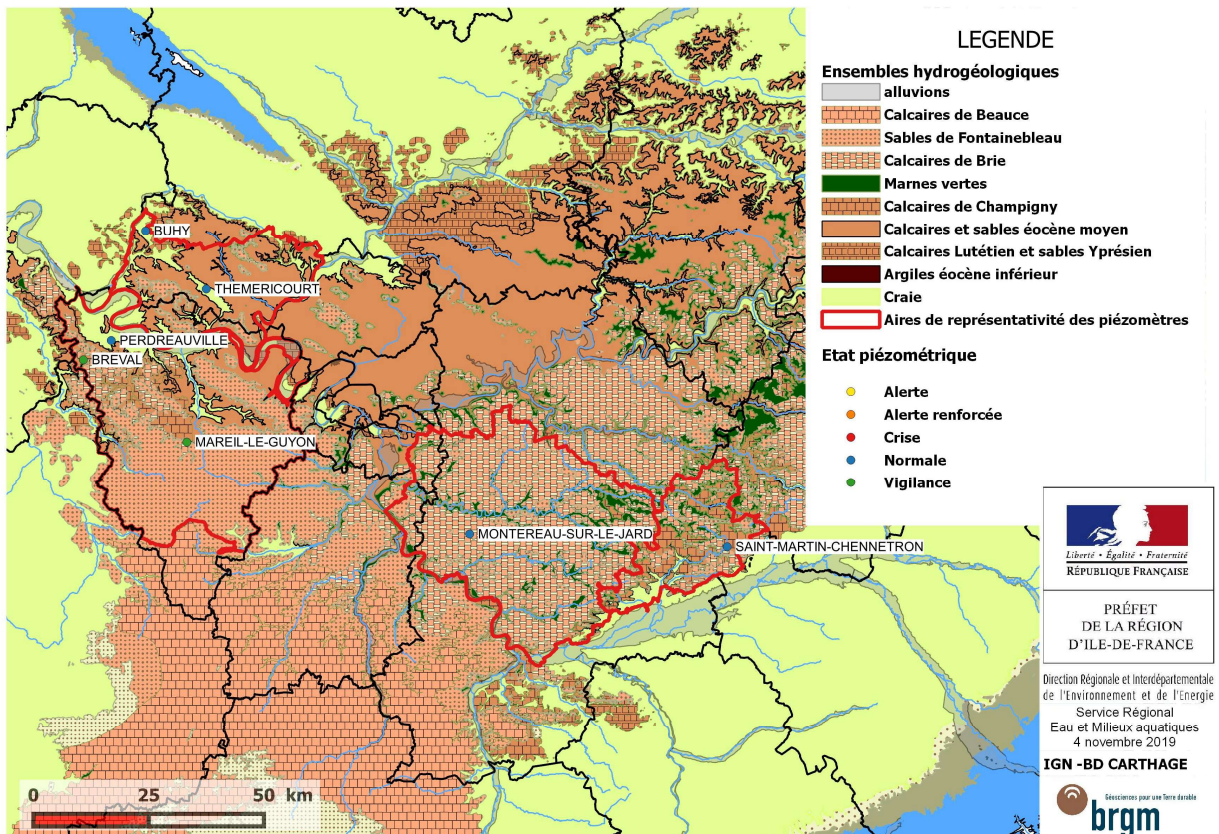
Tableau des tendances

La recharge des nappes les moins profondes a commencé (Bréval et Buhy). Pour les autres piézomètres, l'inversion de la courbe pourrait intervenir avant fin novembre, à l'exception de Saint Martin Chenneutron, dont la

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Vigilance
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	Normale
Saint Martin Chenneutron (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Vigilance

Carte de suivi de l'état piézométrique

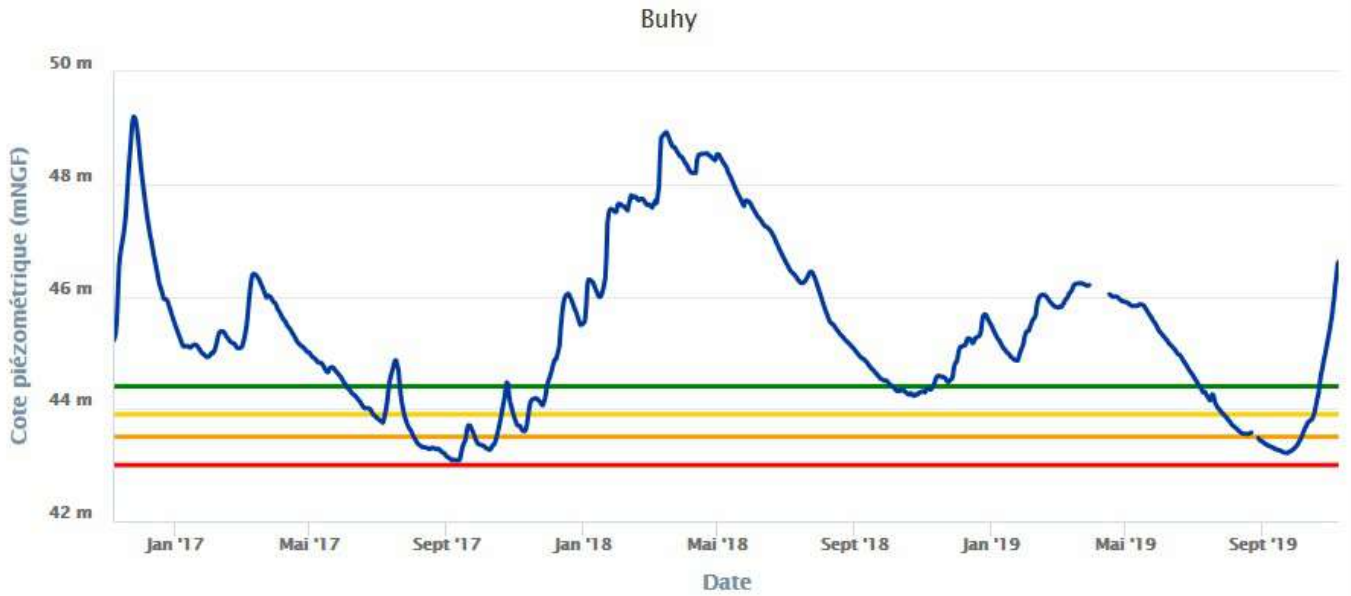
Carte du bassin concerné



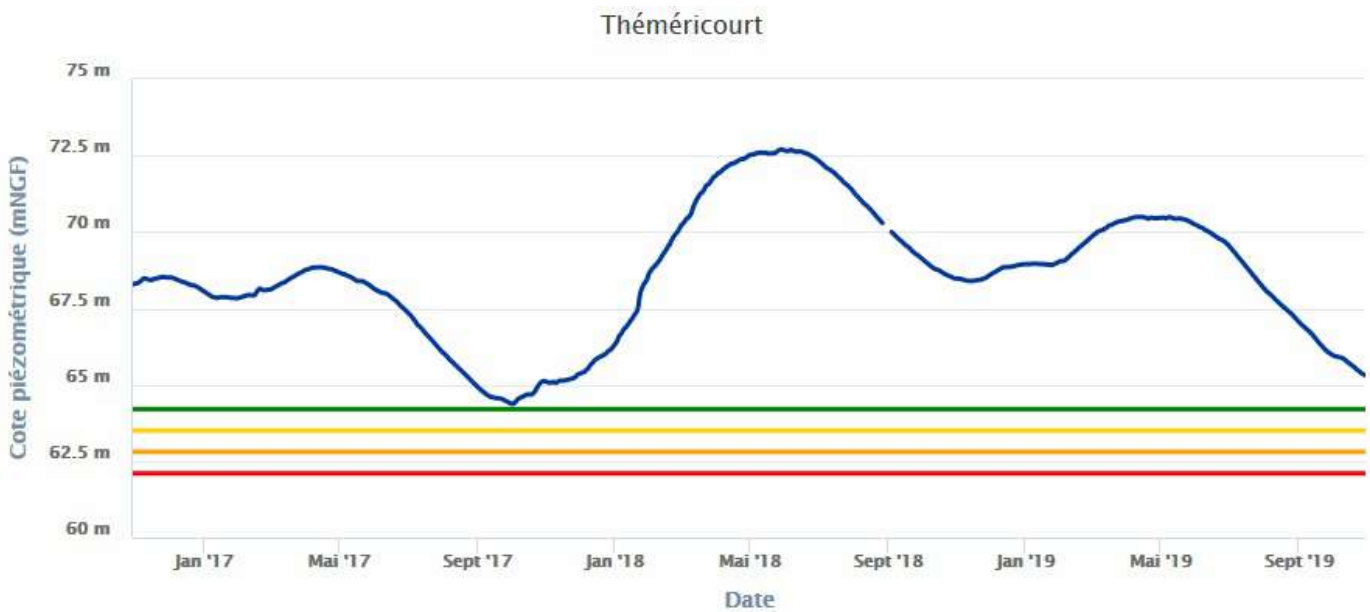
Etat des piézomètres

Nappe de la craie du Vexin Français

Buhy

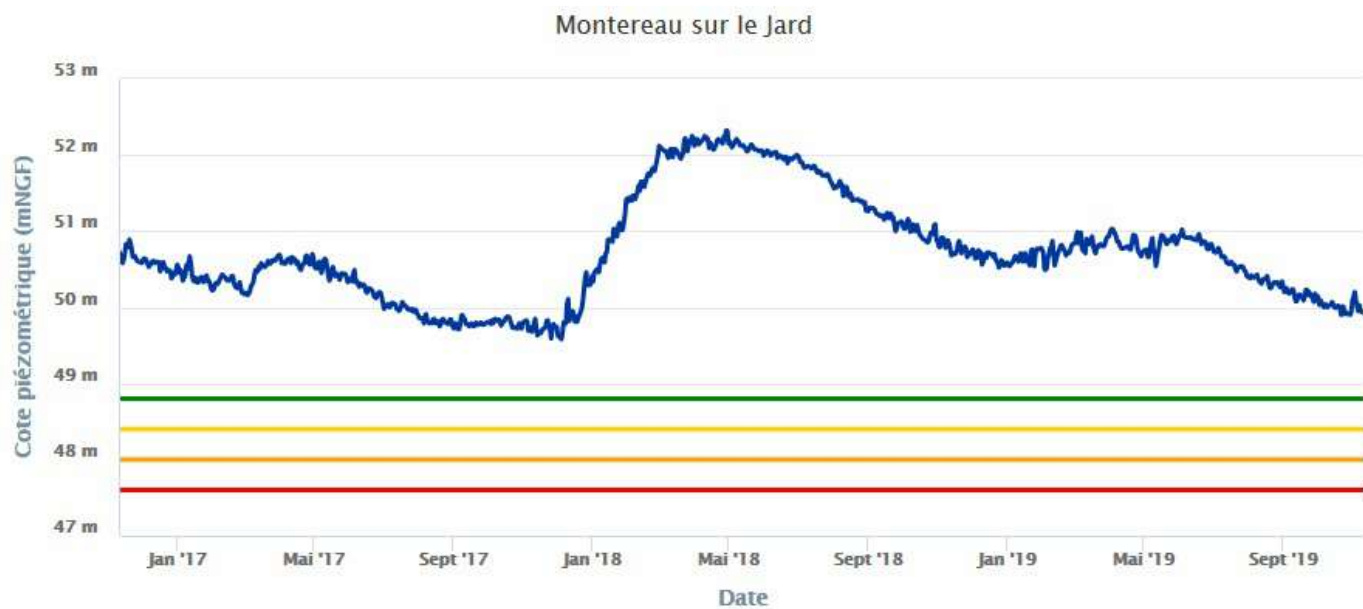


Théméricourt

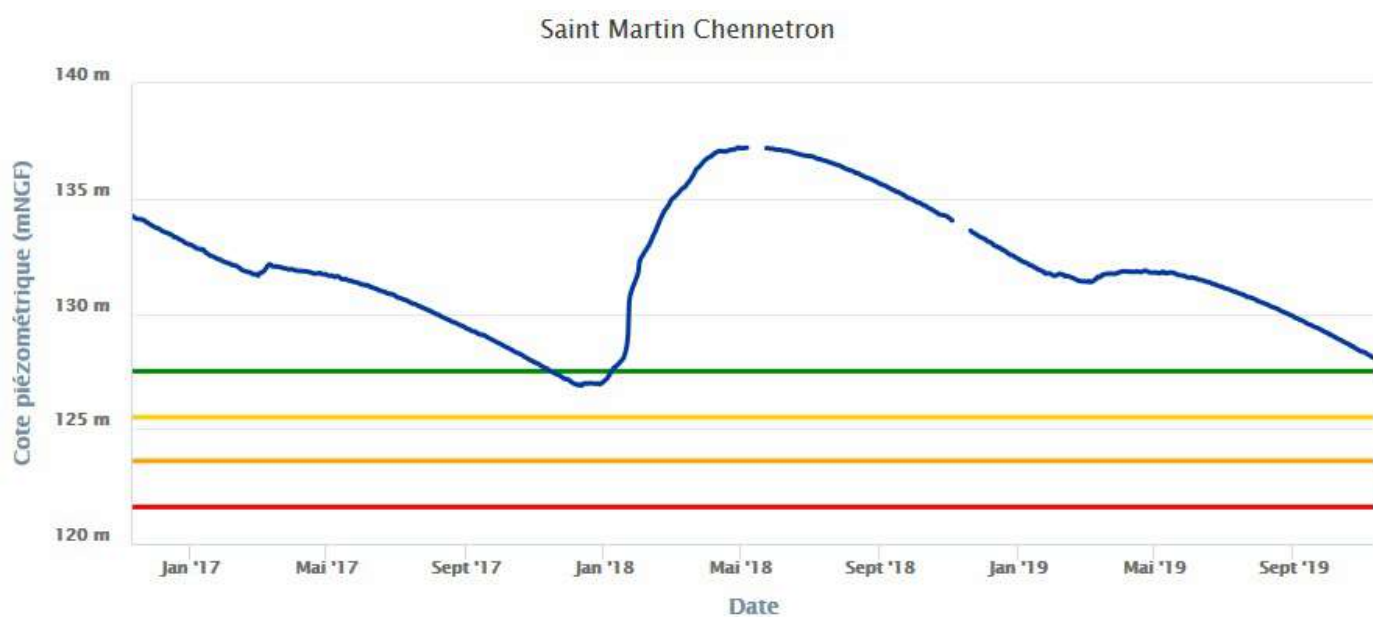


Nappe du Champigny en Brie

Montereau-sur-le-Jard

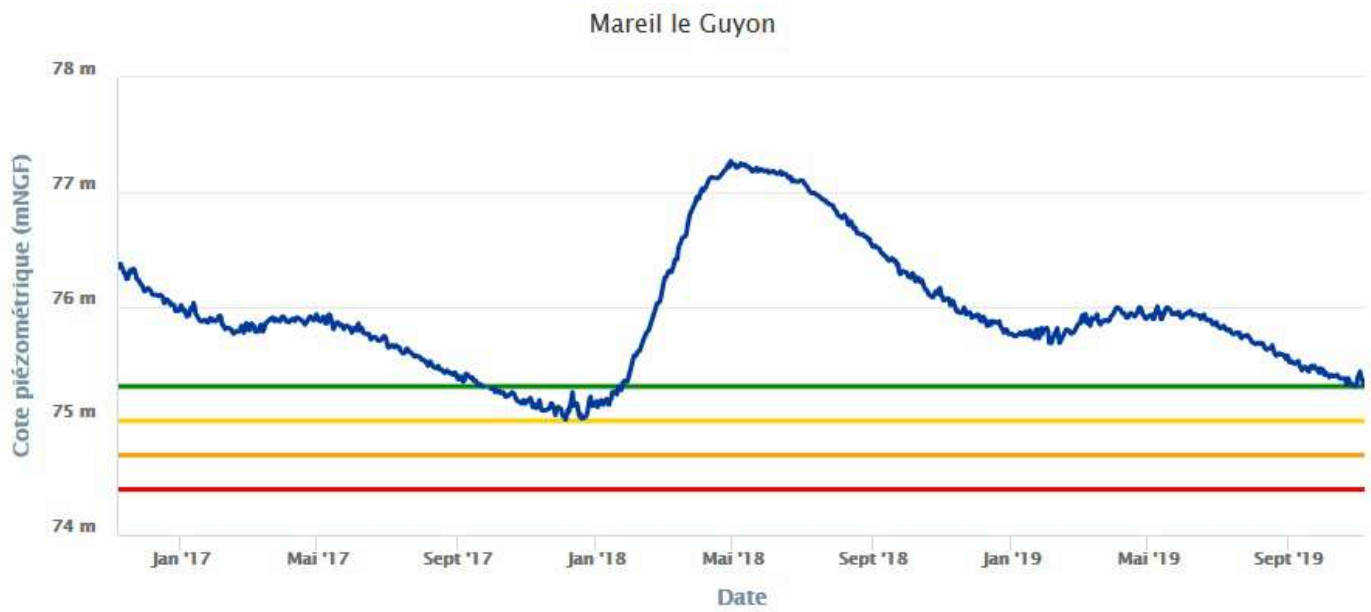


Saint Martin Chennetron



Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Mareil le Guyon

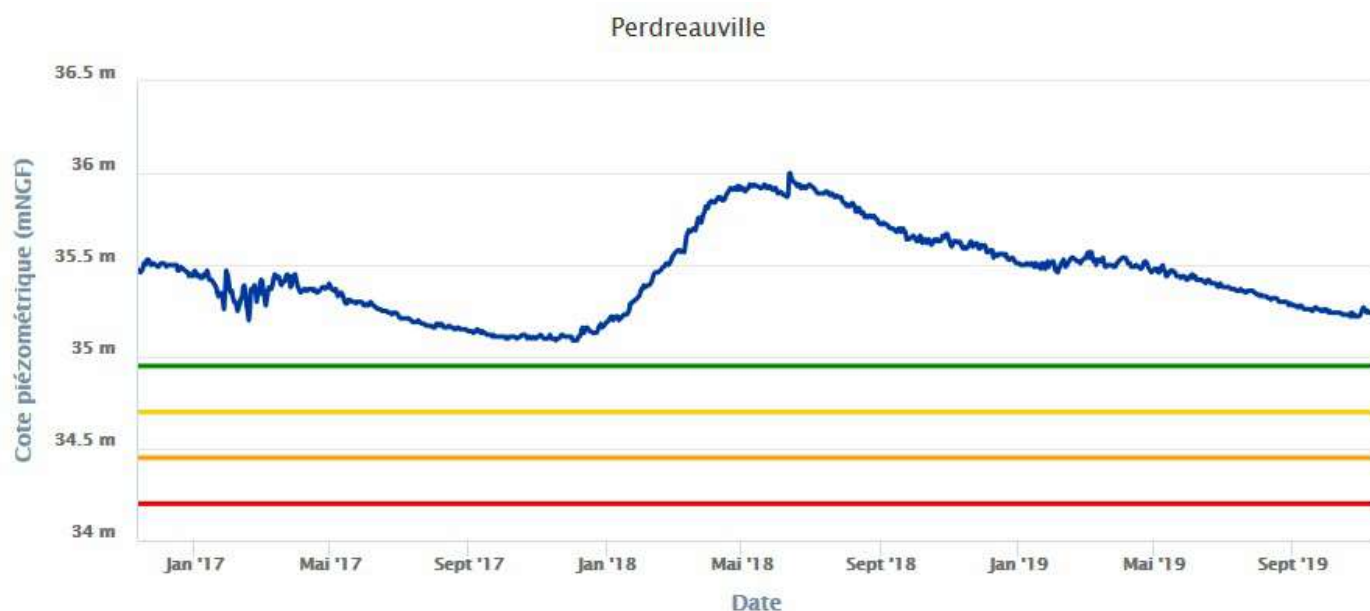


Bréval



Nappe de la craie du Mantois

Perdreauville



L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne :

<http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Liens utiles

Contact

driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



Prochain bulletin d'étiage le 3 décembre 2019